



Allègement de service en REP+ : le SNUipp-FSU revendique le maintien des droits des personnels

En raison de la crise sanitaire et des mesures limitant les regroupements physiques à six personnes, de très nombreuses sessions de formation en REP+ (au moins 6 demi-journées sur les 18 demi-journées d'enseignement libérées, selon la [circulaire de juin 2014](#)) ont été supprimées.

Les effets d'embouteillage en fin d'année scolaire n'ont pas permis de les redéployer et elles ne seront pas compensées l'an prochain. Dont acte.

Le SNUipp-FSU a rappelé à l'IA 06 l'insatisfaction globale suscitée par des sessions de formation, plus souvent fondées sur les contestables orientations politiques du ministère que sur un relevé des réels besoins des équipes enseignantes. La qualité du travail réalisé par les formateurs et formatrices départementales ne parvient pas toujours à compenser des orientations institutionnelles qui visent davantage au formatage et à l'encadrement des pratiques plutôt qu'au renforcement de la professionnalité enseignante.

Par contre, l'abandon des formations REP+ a entraîné également celui du droit global à l'allègement de service d'enseignement. Au bout du compte, les personnels n'auront pas bénéficié en fin d'année scolaire de l'ensemble du volume horaire du et couvert par l'intervention des BD REP+. Ceci au détriment de missions tout aussi importantes que la formation : travail lié à la scolarisation des EBEP, concertation interne, collaboration avec les RASED, les partenaires de l'école, relations avec les familles...

Pour le SNUipp-FSU 06, ceci n'est pas acceptable. Les moyens en remplacement ont été détournés pour d'autres missions, les droits à allègement amputés. Les personnels concernés n'ont pas à subir les conséquences de moyens de remplacement insuffisants qui ont tant fait défaut à l'école pendant la crise sanitaire.

Les pics d'absence atteints pendant cette année scolaire étaient prévisibles mais le ministère a refusé de les anticiper, en ne procédant pas à la rentrée 2021 aux nécessaires recrutements d'urgence.

Le SNUipp-FSU 06 a réclamé que le droit à allègement de service d'enseignement en REP+ soit impérativement rétabli dès la rentrée 2021.

L'IA s'y est engagé et a confirmé que le volume des formations n'irait pas au-delà de 3 jours.

Le syndicat, en lien avec les personnels, exercera toute la vigilance nécessaire pour le rétablissement immédiat des droits et demandera la réunion immédiate d'un groupe de travail dès le moindre dysfonctionnement constaté.

Le SNUipp-FSU 06 appelle les personnels de l'éducation prioritaire à se saisir massivement des **appels pétitionnaires** mis à disposition pour défendre l'allègement de service et revendiquer la baisse généralisée des effectifs dans les classes de l'éducation prioritaire :

JE SIGNE les pétitions !

J'exerce en éducation prioritaire, je défends mes droits (épisode 1) L'allègement de service, j'y ai droit, j'en ai besoin !

J'exerce en éducation prioritaire, je défends mes droits (épisode 2) « Pas plus de 20 par classe pour tous les niveaux, c'est possible, mon école doit y avoir droit ! »

